



## ARRÊTÉ MUNICIPAL AR21428

### numérotant la rue du Stade à Nort-sur-Erdre

Monsieur Yves DAUVÉ, Maire de la Commune de Nort-sur-Erdre ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2213-28 ;

Considérant l'existence de 3 logements sur la parcelle AY n°125, il est nécessaire de revoir la numérotation de la rue du Stade à Nort-sur-Erdre ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** La numérotation de la rue du Stade est fixée telle qu'elle figure au plan joint.

| PARCELLE | PROPRIETAIRE         | ANCIENNE ADRESSE | NOUVELLE ADRESSE   |
|----------|----------------------|------------------|--------------------|
| AY n°125 | M. JAUNASSE Philippe | maison           | 10 rue du Stade    |
|          |                      | 1 locatif        | 8 rue du Stade     |
|          |                      | 1 locatif        | 8 bis rue du Stade |

**Article 2 :** Les propriétaires apposeront le numéro, qui leur sera remis par le Service Urbanisme, sur leur habitation.

**Article 3 :** Les propriétaires devront assurer l'entretien de leur plaque et pourvoir, en cas de nécessité, à leur remplacement.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nort-sur-Erdre, le 16 novembre 2021

Pour le Maire et par délégation,  
**Cédric HOLLIER-LAROUSSE**  
Adjoint au patrimoine bâti  
& travaux de voirie



Le Maire,

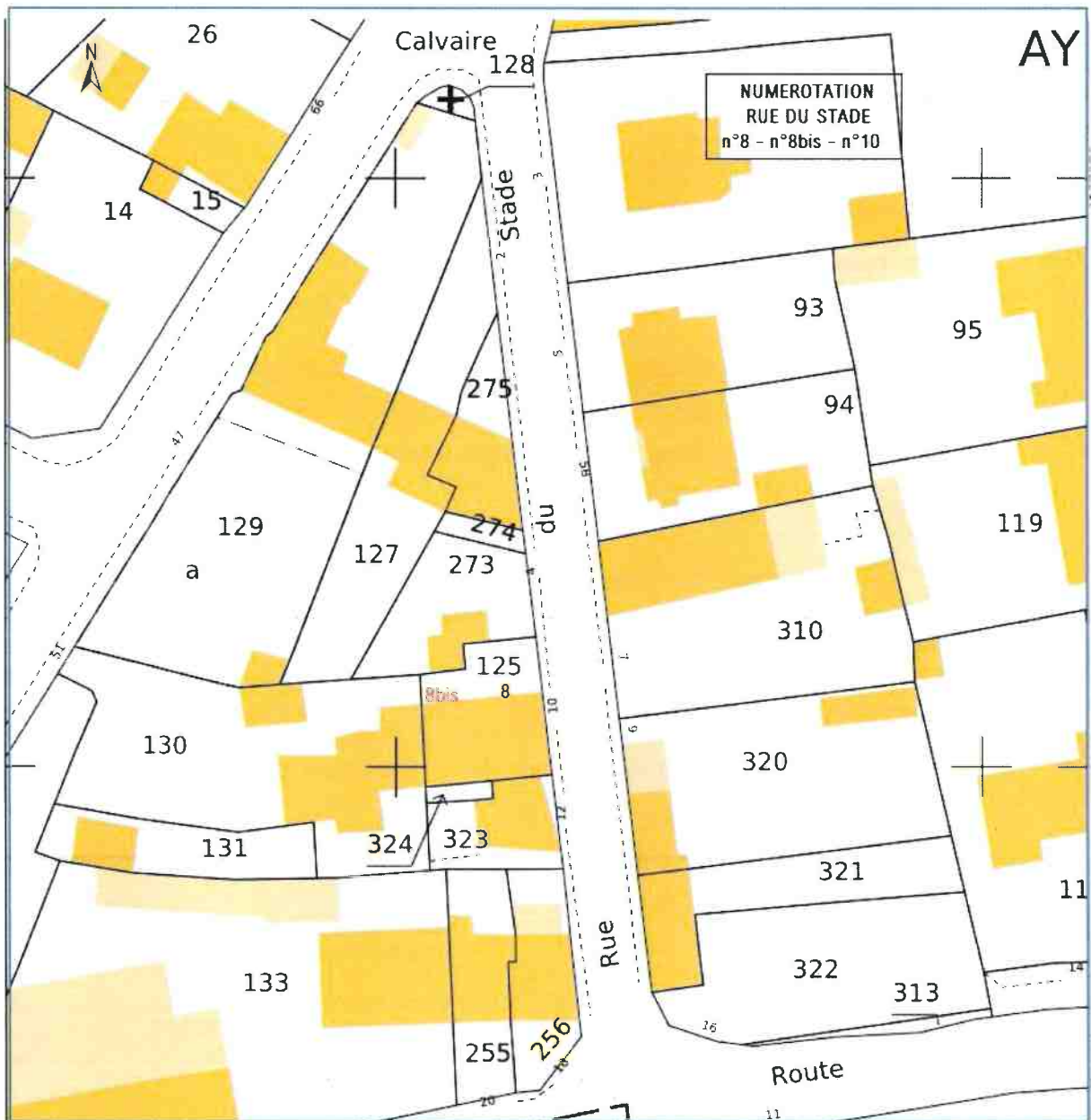
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Publication qui a été reçue en Sous-Préfecture le

publiée le

Acte n°

Accusé de réception en préfecture  
044-214401101-20211116-AR21428-AR  
Date de télétransmission : 02/12/2021  
Date de réception préfecture : 02/12/2021



Accusé de réception en préfecture  
044-214401101-20211116-AR21428-AR  
Date de télétransmission : 02/12/2021  
Date de réception préfecture : 02/12/2021